

Formation BPJEPS mention VTT



Version allégée
pour les accompagnateurs
en montagne



**5 semaines en centre de formation
et 140h de stage en structure d'accueil (stage professionnel)**

Pendant l'alternance entre les semaines de formation et le stage professionnel, vous pourrez exercer en situation d'exercice professionnelle (contre rémunération) dès lors que vous aurez satisfait à la Mise en Situation Pédagogique (MSP).

Ce diplôme vous permet d'encadrer le VTT contre rémunération et vous donne les prérogatives suivantes :

- Mettre en œuvre des actions d'enseignement du vélo et de perfectionnement technique en VTT, y compris en VTT descente
- Organiser et encadrer des randonnées VTT sur une ou plusieurs journées

Au programme

- ✓ Perfectionnement technique personnel (trial, enduro et DH)
- ✓ Didactique et pédagogie appliquée à l'enseignement du VTT
- ✓ Mise en situation pédagogique avec public
- ✓ Mécanique VTT : réparation, maintenance et gestion d'un parc VTT
- ✓ Règlementation de l'activité
- ✓ Organisation de l'itinérance en VTT
- ✓ Gestion et promotion de l'activité
- ✓ Encadrement du VTT sur neige, et du VTT à Assistance Electrique

Une « version allégée » pour les AMM : titulaires du BE ou du DE d'AMM, vous avez une équivalence pour les UC de 1 à 6.
(Arrêté du 5 février 2015 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2011).

Calendrier



Lieu

4 semaine en Savoie - 5^{ème} semaine en Auvergne ⇒ Réalisation d'un projet d'itinérance

Tarif

Tests de sélection : 40 € nets de taxe Frais pédagogiques : 1990 € nets de taxe

Possibilité de règlement à l'issue de chaque semaine de formation (398 €)

Possibilité de financement selon votre statut, et aide au montage du dossier

Pour vous inscrire
04 79 70 20 42
formation.continue@cfam.fr

Stage de préparation

aux tests de sélection du BPJEPS VTT



Pour vous donner
toutes les chances de réussir
les tests d'entrée en formation



Le CFAM vous propose une formation de 3 jours (24 heures)
les 22, 23 et 24 mars 2017 en Savoie

Au programme

- ✓ Analyse des épreuves de sélection
- ✓ Evaluation du niveau technique individuel en maniabilité
- ✓ Educatifs pour un perfectionnement technique individuel en maniabilité
- ✓ Mise en situation sur des zones de maniabilité
- ✓ Mise en situation sur un parcours de cross non balisé
- ✓ Préparation à l'entretien sur le projet professionnel

En quoi consistent ces tests de sélection ?

Pour entrer en formation, les candidats devront avoir réussi :

Les Tests d'Exigence Préalables :

- Une épreuve de cross sur un parcours non balisé d'une distance supérieure à 20 km, comprenant des points de passage obligatoire
- Une épreuve de maniabilité comprenant des segments délimitant des passages techniques.

Leur entretien portant sur leur projet professionnel.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- ✓ Analyse vidéo, et correction individuelle
- ✓ Pédagogie différenciée
- ✓ Alternance théorie et mise en situation pratique
- ✓ Mise en situation d'examen et remédiation

Intervenant :

- ✓ André GENIN
Formateur et Moniteur de VTT

Nombre de participants :

- ✓ de 6 à 11 participants

Tarif

150 € nets de taxe



Pour vous inscrire
04 79 70 20 42
formation.continue@cfam.fr